

## Communiqué de presse

Saint-Denis La Plaine, le 26 juin 2009

### Lancement de la check-list « sécurité des soins au bloc opératoire »

L'ensemble des acteurs concernés (chirurgiens, anesthésistes, infirmiers de bloc opératoire et associations de patients) réunis par la Haute Autorité de Santé ont adapté une check-list à partir de celle proposée par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS)<sup>1</sup>.

En France, 6,5 millions d'interventions chirurgicales sont réalisées chaque année. On estime que 60 000 à 95 000 événements indésirables graves surviendraient dans la période péri opératoire, dont près de la moitié seraient considérés comme évitables<sup>2</sup>.

La mise en place de la check-list « sécurité des soins au bloc opératoire » permettra de réduire la survenue d'événements indésirables et ainsi d'améliorer la sécurité des patients. Elle sera un critère exigible de la certification des établissements de santé dès le 1<sup>er</sup> janvier 2010.

La HAS, avec les représentants des différents métiers et disciplines concernés ainsi que des associations de patients (LIEN, membre du CISS), a adapté la check-list de l'OMS au contexte français. Elle vise à diminuer le taux de complications après une intervention chirurgicale.

Cette check-list reprend 10 points essentiels devant être vérifiés pour toute intervention, avant l'anesthésie, avant et après l'opération : de la vérification de l'identité du patient à sa prise en charge postopératoire.

Concrètement, un des membres de l'équipe chirurgicale renseigne la check-list et annonce à voix haute en présence de tous et avec l'accord du patient les points à vérifier. Notamment, l'intervention et le site à opérer sont confirmés (dans l'idéal par le patient), l'installation du patient et le matériel nécessaire pour l'intervention sont vérifiés, l'existence de risques allergiques également. Une vérification ultime de tous ces points avant l'acte chirurgical est faite au sein de l'équipe. Après l'opération, une confirmation orale du compte final correct des instruments, aiguilles, compresses est effectuée ; l'étiquetage correct des prélèvements est fait et annoncé.

La check-list est un support pratique qui doit permettre de faire progresser la culture de la sécurité du patient au bloc opératoire. C'est un outil de partage de l'information au sein de l'équipe permettant d'effectuer, de manière croisée, les vérifications ultimes.

Cette check-list sera utilisée dans tous les blocs opératoires et sera exigible dès le 1<sup>er</sup> janvier 2010 dans le cadre de la certification des établissements de santé. Elle est l'aboutissement de deux années de travail mené en concertation avec les professionnels, autour du manuel de certification – et en particulier de son critère « bloc opératoire ».

Des campagnes de sensibilisation seront prochainement menées auprès des professionnels de santé concernés avec le concours des Collèges professionnels<sup>3</sup> – incluant les organismes agréés pour l'accréditation des médecins exerçant une spécialité à risque qui ont retenu la check-list comme une action prioritaire.

La HAS diffusera l'ensemble des documents d'accompagnement fixant les modalités pratiques de mise en place de la check-list pour la sécurité des soins au bloc opératoire dans un délai de trois mois.

**Retrouvez la check-list en ligne sur [www.has-sante.fr](http://www.has-sante.fr)**

**HAUTE AUTORITE DE SANTE**  
**Responsable du service presse**  
Florence GAUDIN  
**Contacts presse**  
Virginie LANLO & Gilles DJEYARAMANE  
Tél. : 01 55 93 73 18/17  
Fax : 01 55 93 74 16  
[contact.presse@has-sante.fr](mailto:contact.presse@has-sante.fr)

<sup>1</sup> Cf. communiqué de presse « La HAS adopte une check-list pour la sécurité des soins », 6 mars 2009

<sup>2</sup> Enquête Nationale sur les événements indésirables liés aux soins, ENEIS 2005

<sup>3</sup> Les Collèges de bonnes pratiques professionnelles sont les structures fédérant l'ensemble des professionnels de santé d'une même spécialité médicale.